

COMPRENDRE

Les enjeux de la sécurité

Les accidents liés à la consommation de gaz naturel sont rares. Pour consommer le gaz naturel en toute sécurité, il faut connaître ses responsabilités et obligations réglementaires, être vigilant sur l'entretien de ses équipements intérieurs et adopter quelques gestes et réflexes au quotidien.

Que prévoit la loi ?

Selon la loi, le consommateur est responsable de son installation intérieure de gaz naturel, c'est-à-dire de l'installation à partir du compteur, jusqu'au raccordement des appareils, et des appareils eux-mêmes (chaudière, gazinière...).

L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE

L'entretien annuel de la chaudière est obligatoire pour tous les occupants, propriétaires ou locataires (décret n°2009-649 du 9 juin 2009 et arrêté du 15 septembre 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts) tout comme le ramonage des conduits d'évacuation des fumées (obligations et périodicité fixées par arrêté préfectoral consultable en mairie) et nécessaire pour une utilisation performante et sûre du gaz naturel.

L'amélioration de l'installation de la chaudière de chauffage fait partie des possibles conseils prodigués par la personne réalisant l'entretien (annexe 4 de l'arrêté du 15 septembre 2009).

LE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

En cas de travaux sur les installations de gaz naturel à l'intérieur des logements, il est nécessaire de produire un certificat de conformité obligatoire.

Remis par l'installateur, ce certificat doit être validé par un organisme de contrôle désigné par les pouvoirs publics. Il atteste que les travaux effectués à l'intérieur du logement ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Sa durée de validité est de trois ans.

Il engage la responsabilité de celui qui a réalisé l'installation.

Ce document est à conserver précieusement.

LA VENTILATION DU LOGEMENT

Une bonne ventilation assure une meilleure combustion et évite la production de monoxyde de carbone. Le gaz naturel est inodore dans son état originel. Il est odorisé par l'ajout de sulfates lors de son exploitation, afin de le rendre facilement détectable en cas de fuite. Il est très important d'assurer un renouvellement de l'air et de maintenir les grilles de ventilation propres et bien dégagées.



ENTRETIEN
CHAUDIÈRE ?



AÉRATION ?



TUYAU DE
RACCORDEMENT ?

INFO +

Une chaudière bien entretenue permet de réduire de 8 à 10 % sa consommation d'énergie !
(Source ADEME.)

BON À SAVOIR

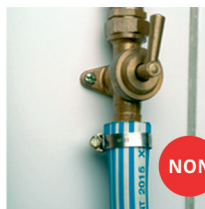
Les accidents sont rares, mais, ils sont causés dans 20 % des cas par un tuyau de raccordement de cuisson défectueux. Le monoxyde de carbone reste la première cause de décès par intoxication en France.

QUELLES BONNES PRATIQUES ADOPTER ?

Zoom sur les gestes simples du quotidien pour maintenir les installations en bon état et prévenir les accidents.

LE RACCORDEMENT

Ne pas bricoler son installation de gaz naturel.



Flexible Vissogaz coupé et monté sur l'embout d'un robinet non normalisé



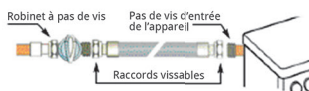
Vérifier la date de validité du tuyau flexible.



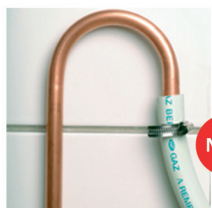
Tuyau et raccord d'arrosage montés sur un robinet à pas de vis



Tube caoutchouc monté sur un robinet à pas de vis



Adopter le système Vissogaz pour une sécurité garantie.



LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Respecter les consignes d'utilisation des appareils.

INFO +

Suite à l'arrêté du 25 avril 2012, les robinets non normalisés sont interdits à partir du 1^{er} juillet 2015, de même que les tubes souples le seront à compter du 1^{er} juillet 2019.

QUELLES BONNES PRATIQUES ADOPTER ?

Zoom sur les gestes simples du quotidien pour maintenir les installations en bon état et prévenir les accidents.

LA GAZINIÈRE

Nettoyer ses brûleurs régulièrement.



Une flamme jaune et irrégulière est le signe que les brûleurs sont sales et risquent de se boucher.

NON



Une flamme bleue est un gage de sécurité.

OUI



Fermer le robinet d'arrivée du gaz

Lors de chaque départ en week-end ou en vacances.

OUI

L'AÉRATION



Elles permettent à l'air de circuler.

NON



Nettoyer régulièrement pour éviter qu'elles ne se bouchent.

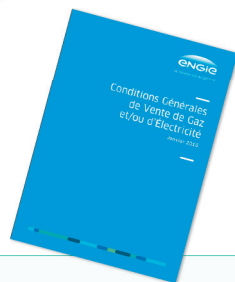
OUI

LE CHAUFFAGE

Faciliter l'accès du technicien

pour vérifier l'installation et ramoner les conduits.

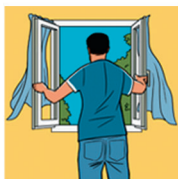
Ne pas utiliser de chauffages d'appoint en continu.



À CONSULTER

Les bonnes pratiques et les gestes sécurité sont détaillés généralement sur les sites Internet des fournisseurs et dans les Conditions Générales de Vente (ex. : les CGV ENGIE).

EN CAS D'ACCIDENT, PENSER AUX GESTES QUI SAUVENT



1/ AÉRER IMMÉDIATEMENT
en ouvrant les fenêtres et les portes.



4/ NE PAS TÉLÉPHONER DE CHEZ SOI. NE PAS UTILISER DE FLAMME NI D'ÉTINCELLE, NE PAS TOUCHER AUX APPAREILS ÉLECTRIQUES : cela peut provoquer une explosion.



2/ COUPER LE GAZ
lorsqu'il y a une fuite de gaz ou odeur suspecte.



5/ ÉVACUER L'APPARTEMENT ET L'IMMEUBLE
- prendre les escaliers et pas l'ascenseur (en effet en cas de fuite de gaz, le fait d'appuyer sur le bouton d'appel de l'ascenseur a le même effet que celui de manipuler un appareil électrique)
- prévenir ses voisins sans sonner (même raison que ci-dessus)



3/ ARRÊTER TOUS LES APPAREILS À COMBUSTION
(chaudière, chauffage d'appoint, etc.).



6/ APPELER LES SECOURS. NE PAS RENTRER CHEZ SOI avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

INFO +

Le distributeur (GRDF, ENEDIS) est l'interlocuteur prioritaire à contacter d'urgence en cas d'odeur suspecte ou de fuite de gaz naturel, mais aussi en cas de problème sur le réseau.

• Pour le gaz naturel, il faut contacter GRDF au :

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Un interlocuteur répondra 24h/24 et 7j/7. Ce numéro unique figure également sur les factures de gaz naturel.

• Pour l'électricité, et afin d'anticiper les situations délicates, il convient de connaître à l'avance le numéro d'urgence électricité de sa commune, disponible sur le site d'Enedis : www.enedis.fr

LES NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCE

- 112 LE NUMÉRO UNIQUE D'URGENCE EUROPÉEN
- 18 LES POMPIERS
- 15 LE SAMU